

## UN PROJET INTÉGRÉ POUR SAUVEGARDER ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ RÉUNIONNAISE

**En tant que président du Parc national de La Réunion, Éric Ferrère nous éclaire sur l'importance cruciale du projet intégré de conservation et de restauration des milieux naturels, mis en œuvre de façon partenariale pour lutter contre la perte de biodiversité sur l'île.**

### Comment est né le projet intégré de conservation et de restauration des milieux naturels ?

**Éric Ferrère :** Le lancement de ce projet découle d'une nécessité impérieuse, inscrite dans l'un des quatre enjeux majeurs de la Charte du Parc national de La Réunion : inverser la tendance alarmante de la perte de biodiversité sur notre territoire. La biodiversité réunionnaise est principalement menacée par la prolifération d'espèces exotiques envahissantes, notamment végétales.

Face à cette situation, un groupe de travail regroupant des acteurs clés comme l'État, le Département, l'ONF, le Cirad, l'Université de La Réunion et le Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM) a été constitué.

Ce groupe a permis de dresser un état des lieux actualisé de la conservation des milieux naturels en relation avec l'invasion des espèces végétales, tout en amorçant une réflexion partenariale pour élaborer une stratégie de restauration. En matière de connaissance, l'ambition du projet intégré est : de mieux comprendre les phénomènes qui affectent nos milieux naturels endémiques, tester et mettre en œuvre des démarches de conservation et de restauration dans le cadre d'une stratégie globale priorisée à l'échelle de l'île. Pour ce qui concerne la mise en œuvre opérationnelle des plans d'action, nous travaillons à construire les moyens pérennes qui permettront de mettre en place les filières économiques nécessaires.

### En quoi consiste concrètement ce projet ?

**Éric Ferrère :** Ce projet marque un véritable changement de paradigme. Il ne s'agit plus simplement de lutter contre les espèces invasives, mais également de restaurer la fonctionnalité des habitats naturels.

Actuellement, les interventions des agents se concentrent sur 600 hectares de terrain, avec ce projet, nous visons à élargir cette action à 6 000 hectares prioritaires sur l'ensemble de l'île.

L'objectif à long terme est double : préserver les milieux naturels encore intacts et restaurer ceux qui sont dégradés. Pour y parvenir, nous co-construisons une stratégie avec nos partenaires, couvrant l'ensemble des aspects nécessaires, des diagnostics aux programmes d'intervention.

Cela implique également de renforcer nos capacités opérationnelles, tant en termes de ressources humaines que financières, et de mettre en place une gouvernance efficace, à la fois technique et politique.

### Qui mène ce projet ?

**Éric Ferrère :** Le projet intégré est coordonné par le Parc national et regroupe l'État, l'ONF, les collectivités, et différents partenaires associatifs.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la partie R&D de ce projet, elle est pilotée par la cellule Recherche & Développement ReMiNat (Restauration des Milieux Naturels). Ce programme est financé par des fonds verts, à hauteur de 4,5 millions d'euros pour la période 2023-2028.

Les principaux porteurs du projet aux côtés du Parc national de La Réunion sont le CIRAD, et l'Université de La Réunion, puis le Conservatoire Botanique National de Mascarin et l'Armefflor en tant que bénéficiaires secondaires.

Ce projet est une initiative ambitieuse et nécessaire pour la sauvegarde de la biodiversité réunionnaise, un trésor naturel que nous nous devons de protéger pour les générations futures.

## Le Plan de paysage de La Réunion se construit ensemble

Le Plan de paysage de La Réunion a pour objectif de comprendre et de partager les caractéristiques de nos paysages afin de mieux anticiper leur évolution et d'en préserver l'intégrité. Depuis mars 2023, cette stratégie partenariale s'élabore grâce aux regards croisés d'acteurs et institutions qui font le paysage sur l'île. Cinq séquences paysagères ont d'ores et déjà fait ressortir de grandes typologies d'organisation, leurs dynamiques, et permis l'identification de secteurs à enjeux et de scénarios évolutifs.



### Etat des lieux et dynamiques en cours

De la planèze étagée au coeur habité

1 Un littoral de plus en plus fréquenté qui perd ses qualités paysagères et écologiques malgré les outils de protection mis en place | 2 Un patrimoine urbain peu valorisé qui perd son rapport au grand paysage | 3 Une déprise des zones d'activités existantes et un manque de réflexion sur leur réversibilité | 4 Une sur-offre de zones d'activités qui s'étendent le long de la route nationale et encouragent un affichage publicitaire en entrée de ville | 5 Un développement des espèces exotiques envahissantes qui banalisent les milieux naturels et ferment les paysages agricoles des Hauts | 6 Des lieux d'intérêt touristique surfréquentés et aménagés qui ne mettent pas en valeur les milieux et paysages environnants | 7 Une urbanisation qui se diffuse et mite le paysage des cirques, urbanise les sols agricoles et participe à la perte d'identité villageoise



8 Des unités de production énergétiques qui se développent par opportunités foncières dégradant les paysages et les milieux | 9 Une densification urbaine avec une prise en compte inégale des spécificités architecturales et paysagères | 10 Une urbanisation le long des axes de communication connecte les villages, ferme les vues sur les Pentes et banalise l'éclairage urbain | 11 Des politiques publiques mises en place pour accompagner l'intégration paysagère des nouvelles constructions agricoles | 12 Un risque incendie accru sur les milieux qui connaissent une forte fréquentation touristique | 13 Un développement des espèces exotiques envahissantes qui banalisent les milieux naturels et ferment les paysages agricoles des Hauts

### Prospective sur les paysages de demain

De la planèze étagée au coeur habité

1 Des dispositifs de gestion de la fréquentation sur le littoral qui permettent de protéger les espaces naturels sensibles et notamment l'interface terre-mer | 2 Des espaces de stationnement mis à distance qui permettent la préservation des milieux et paysages | 3 D'anciennes zones d'activités renaturées, cultivées ou support de développement des énergies renouvelables grâce à des réflexions portées sur leur réversibilité | 4 Un étalement urbain et une pollution lumineuse contenu grâce à une densification intégrée et adaptée aux paysages des Pentes et des Hauts | 5 Des unités de production énergétiques mutualisées, qui s'appuient sur les zones urbaines et/ou dégradées | 6 Une identification des cônes de vue et des coupures urbaines à maintenir qui donnent accès à des points de vue remarquables depuis les routes paysagères



7 Des parcelles agricoles en déprise revalorisées par le développement d'une agriculture de proximité ou de renaturation | 8 Des interfaces avec les espaces de nature valorisées par les pratiques agricoles et le développement de structures paysagères productives | 9 Une densification des centres-villes qui respecte les caractéristiques architecturales locales et préserve les cônes de vue sur le grand paysage | 10 Un développement des zones d'activités contenu grâce à la rénovation des bâtiments en déprise | 11 Des grands sites touristiques valorisés par des équipements adaptés, une mise à distance des stationnements, une offre de déplacement alternative et une diffusion de la fréquentation | 12 Des quartiers riches en patrimoine qui gardent leurs spécificités et leur rapport au grand paysage | 13 Des bâtiments agricoles mieux intégrés et valorisés dans le paysage | 14 Un patrimoine urbain et naturel des Hauts préservé grâce à la limitation de l'urbanisation et au maintien de l'agriculture qui permet la réduction du développement des EEE

Votre collectivité souhaite participer ? Écrivez-nous sur : [paysage@reunion-parcnational.fr](mailto:paysage@reunion-parcnational.fr)

## EN ROUTE POUR UNE MOBILITÉ DURABLE

Élaboration du  
Schéma Directeur des Infrastructures de  
Recharge pour Véhicules Électriques et Hybrides (SDIRVE)  
Le SDIRVE est un outil qui participe à la décarbonation du secteur des transports.

**Un cadre législatif et organisationnel solide pour une ambition commune**  
La mise en œuvre du SDIRVE est encadrée par le Décret no 2021-565 du 10 mai 2021. Le SIDÉLEC, maître d'ouvrage, est chargé de développer ces infrastructures pour les 24 communes du territoire. Soutenu par l'État et cofinancé par l'Agence Française de Développement, l'ADEME, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les cinq EPCI de l'île, ce projet marque notre ambition commune de tendre vers une mobilité durable.

**Objectifs du SDIRVE :** Le SDIRVE vise à assurer un maillage territorial cohérent de bornes de recharge publiques homogènes et accessibles à tous les usagers. Adapté aux contraintes spécifiques des Zones Non Interconnectées (ZNI), ce réseau répond aux besoins actuels et futurs.

**Un Réseau de Recharge Accessible dans toutes les communes**  
Le réseau de bornes de recharge sera essentiel pour soutenir la montée en puissance des véhicules électriques et hybrides rechargeables, avec des objectifs de 33 700 véhicules électriques en circulation d'ici 2028, nécessitant l'installation de 1700 bornes. Ces bornes seront installées dans des lieux stratégiques pour maximiser leur accessibilité et leur utilité, encourageant ainsi une transition écologique effective sur l'île.

**L'intégration du solaire dans le projet**  
Le SIDÉLEC privilégie la recharge couplée à une production solaire, notamment pour les recharges lentes (7,4 kW) et accélérées (22 kW). De nombreux parkings devront se conformer à l'obligation de couverture en ombrière solaire, bien que la faisabilité soit étudiée au cas par cas selon les emplacements.

**Vers un avenir énergétique durable pour La Réunion**  
Cette initiative permettra de réduire l'empreinte carbone de l'île tout en offrant des solutions de recharge pratiques et durables à ses habitants.



10 RUE TRANSVERSALE DU BEL AIR  
97441 SAINTE-SUZANNE  
0262 92 42 65 - [sidelec@sidelec.re](mailto:sidelec@sidelec.re)